

Expertise amiable et judiciaire : découverte

Durée : 7 heures - à distance

Public concerné :

Professionnels de la construction, artisans et entrepreneurs expérimentés dans leur métier et qui envisagent de créer une activité de conseil et d'expertise à titre principal ou complémentaire.

Effectif :

- 12 participants au maximum.

Prérequis :

- Parler, lire et écrire le français
- Disposer d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone et d'une connexion internet.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur expert (enseignant en expertise judiciaire civile et expert amiable et judiciaire en matière de construction)
- Formation à distance (visioconférence, synchrone, sur plateforme ZOOM) alternant apports théoriques, études de cas pratiques et de situations spécifiques à chaque corps d'état du bâtiment
- Interactions régulières entre le formateur et les stagiaires grâce aux fonctions de la plateforme de visioconférence
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Contrôle permanent des conditions techniques de déroulement de l'action de formation par le formateur.
- Enregistrement des temps de connexion de chaque stagiaire.
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action.
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation d'assiduité.

Objectifs :

- Identifier les risques auxquels est exposé tout professionnel du bâtiment
- Connaître les enjeux et les caractéristiques de l'expertise amiable et judiciaire
- Maîtriser les étapes d'une procédure.

Contenu pédagogique :

■ **1^{ère} séquence (3H30) :**

Origine des difficultés dans la construction :

- Les causes intrinsèques et extrinsèques des difficultés rencontrées.

Rappels de quelques généralités :

- Règles générales de la responsabilité civile et responsabilité pénale
- L'assurance construction et la position des assureurs dans la procédure
- Le code du commerce, de la construction et de l'habitat, les normes et DTU.

Les différentes expertises auxquelles l'artisan peut être confronté :

- Constat, amiable, expert auprès des assurances, expert judiciaire.

L'expertise amiable : intérêt et enjeu pour l'entreprise :

- L'expertise amiable ou privée : la forme et le fond
- La durée, les coûts, les enjeux.

■ **2^{ème} séquence (3H30) :**

L'expertise judiciaire :

- Bien la connaître pour en éviter les risques
- Les erreurs à ne pas commettre
- Le respect des règles du contradictoire, les relations avec l'expert judiciaire.

Le comportement à adopter durant l'expertise :

- La position : demandeur, défendeur principal ou secondaire, sachant
- La préparation de la procédure
- La conduite à tenir, le choix des conseils, la présentation des pièces.

L'expertise par l'exemple :

- Quelques exemples d'expertises amiables et judiciaires.

Le + de la formation :

Des exemples de cas réels d'expertises amiables, d'assurance, et judiciaires. Une vision plus précise des compétences attendues pour proposer des missions d'expertise en complément d'activité, voire en activité principale.

